

## Plan local d'Urbanisme intercommunal de la Semine

Modification N°1

### PLAN N°3-1-a Commune de CLARAFOND-ARCINE

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 janvier 2026, approuvant la modification n°1 du PLUi de la Semine,  
Le président de la Communauté de Communes Usses et Rhône  
M. Paul RANNARD

Procédures	Approuvée le
Elaboration	25/02/2020
Mise à jour 1	23/07/2020
Mise à jour 2	22/03/2021
Mise à jour 3	21/06/2021
Modification Simplifiée n°1	12/10/2021
Mise à jour 4	10/01/2022
Mise à jour 5	20/01/2023
Modification Simplifiée n°2	10/09/2023
Modification Simplifiée n°3	11/02/2025

Edité le : 17/11/2025 Ech : 1/5000

Urbaniste Géomaticien Fond Cadastre  
**Territoires demain**  Données orthométriques téléchargées sur <https://cadastre-data.gouv.fr/>, mise à jour du 01/01/2023

ZONES URBAINES		EMPLACEMENTS RESERVES	
	Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines		Emprise de l'emplacement réservé
	Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines		Emplacement réservé pour motif écologique (reconstitution de zone humide) au titre de l'article L151-41-3° du CU
	Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité		Zone de carrière repérée au titre de l'article R151-34-2° du CU
	Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat présentant des conditions limitatives à la densification		Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
	Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques artisanales et industrielles		Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation patrimoniales
	Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques commerciales		Servitudes de mixité sociale au titre
	Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques		de l'article L151-12° du CU
	Secteur urbanisé à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif		STECAL - Secteurs de Taille et de Capacité Limitées repérés au titre de l'article L151-13 du CU
	Secteur urbanisé à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif favorisant la mixité des fonctions urbaines du Pôle d'activités de la Semine		Secteur à préserver payager à préserver au titre de l'article L151-19-3° du CU
	Secteur urbanisé à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif favorisant la mixité des fonctions urbaines du Pôle d'activités de la Semine		Secteur d'intérêt paysager à préserver au titre de l'article L151-19-3° du CU pour les espaces verts, parcs, vergers
	Secteur urbanisé à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif favorisant la mixité des fonctions urbaines du Pôle d'activités de la Semine		Secteur d'intérêt écologique à préserver au titre de l'article L151-19-3° du CU pour les réserves de biodiversité
	Secteur urbanisé à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif favorisant la mixité des fonctions urbaines du Pôle d'activités de la Semine, avec autorisation du commerce de gros		Secteur à préserver au titre de l'article L151-23 du CU pour les corridors écologiques
	Zone d'urbanisation à long terme à vocation dominante d'habitat		Secteur à préserver au titre de l'article L151-23 du CU pour les zones humides
	Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités économiques		Secteur à préserver au titre de l'article L151-23 du CU pour le bâti de fonctionnement
	ZONES AGRICOLES		Bâtiments patrimoniaux repérés au titre de l'article L151-19
	Zone agricole		Bâtiments vernaculaires repérés au titre de l'article L151-19 du CU
	Secteur à vocation de gestion et de développement des sites de remblais		Bâtiments repérés au titre de l'article L151-11-2 du CU et pouvant changer de destination
	Secteur agricole viticole		Patrimoine repérés au titre de l'article L151-19 du CU
	ZONES NATURELLES		Canalisation Gaz
	Zone naturelle		Alégorie aquatique retenue au titre de l'article L151-18° du CU
	Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif légers		Plan d'itinéraires de Promenades et de Randonnées repérés au titre de l'article L151-38° du CU
	Secteur à vocation d'accueil des gens du voyage conformément au schéma départemental		

Liste des emplacements réservés au titre de l'article 151-41-1° du code de l'urbanisme		
N°	DESIGNATION	BENEFICIAIRE
ER 01	Extension du groupe Scolaire	Commune d'Eloise
ER 02	Création d'une aire de stationnement	Commune d'Eloise
ER 03	Création d'un cheminement doux	Commune d'Eloise
ER 04	Aménagement d'une aire de stationnement et d'un départ de randonnée	Commune de Clarafond-Arcine
ER 05	Aménagement d'un cheminement doux	Commune de Clarafond-Arcine
ER 06	Aménagement d'une aire de stationnement et d'un départ de randonnée	Commune de Clarafond-Arcine
ER 07	Extension du cimetière	Commune de Clarafond-Arcine
ER 08	Aménagement d'un espace public	Commune de Clarafond-Arcine
ER 09	Création d'une aire de stationnement	Commune de Clarafond-Arcine
ER 10	Protection d'un élément patrimonial	Commune de Clarafond-Arcine
ER 11	Protection d'un dispositif AEP	Commune de Clarafond-Arcine
ER 12	Protection d'un dispositif AEP	Commune de Clarafond-Arcine
ER 13	Protection d'un dispositif AEP	Commune de Clarafond-Arcine
ER 14	Aménagement et sécurisation de la traversée du hameau de Bronge	Commune de Saint-Germain-sur-Rhône
ER 15	Extension de la salle des fêtes et de l'aire de stationnement existante	Commune de Saint-Germain-sur-Rhône
ER 16	Création d'une voie de desserte	Commune de Saint-Germain-sur-Rhône
ER 17	Création d'une aire de stationnement	Commune de Saint-Germain-sur-Rhône
ER 18	Extension de la de stationnement existante	Commune de Francleins
ER 19	Aménagement d'un espace de rencontre et sécurisation des abords de la salle des fêtes	Commune de Francleins
ER 20	Confortement de l'espace public à vocation de loisirs	Commune de Francleins
ER 21	Confortement du groupe scolaire	Commune de Francleins
ER 22	Aménagement de jardins ouvriers communaux	Commune d'Eloise

Liste des Secteurs de Taille et de Capacité d'Accès Limité repérés au titre de l'article 151-13 du code de l'urbanisme		
N°	DESIGNATION	BENEFICIAIRE
1	Ancienne briquetterie	Commune d'Eloise
2	Garage automobile	Commune d'Eloise
3	Déchetterie	Commune de Saint-Germain-sur-Rhône
4	Cabane des chasseurs	Commune de Clarafond-Arcine et de Vancy
5	Stand de tir	Commune de Chêne-en-semme
6	Chief lieu, artisanat	Commune de Chêne-en-semme
7	Les Grands-Champs, artisanat	Commune de Chêne-en-semme
8	Ancienne porcherie	Commune de Chêne-en-semme
9	Zone dédiée à l'accueil des gens du voyage	Commune de Chêne-en-semme

Sérvitude de mixité sociale au titre de l'article 151-15 du code de l'urbanisme		
N°	DESIGNATION	BENEFICIAIRE
L1	10 logements aidés en tranches B	Commune d'Eloise
L2	30 logements aidés	Commune d'Eloise
L3	3 logements aidés en tranches B	Commune de Saint-Germain-sur-Rhône
L4	6 logements aidés	Commune de Saint-Germain-sur-Rhône
L5	9 logements aidés répartis entre les tranches A et B	Commune de Chêne-en-semme
L6	6 logements aidés	Commune de Chêne-en-semme
L7	6 logements aidés en tranches B	Commune de Chêne-en-semme
L8	34 logements aidés répartis entre les tranches A et B	Commune de Clarafond-Arcine
L10	6 logements aidés	Commune de Francleins
L11	10 logements aidés	Commune d'Eloise
L12	6 logements aidés	Commune de Francleins
L13	5 logements aidés	Commune de Saint-Germain-sur-Rhône
L14	4 logements aidés	Commune de Francleins

